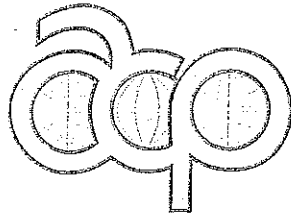


Groupe des Etats d'Afrique  
des Caraïbes et du Pacifique  
(Groupe ACP)



African, Caribbean and  
Pacific Group of States  
(ACP Group)

REFERENCE ACP/84/089/15  
DEDC[PNW/dn] *PNW*  
Tr.:JN/Rév:DN

Bruxelles, le 5 novembre 2015

**4<sup>e</sup> REUNION DES MINISTRES ACP CHARGES DE LA PECHE ET DE  
L'AQUACULTURE**

**Compte rendu de la réunion ministérielle**

1. La réunion des Ministres chargés de la Pêche et de l'Aquaculture du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique s'est tenue à la Maison ACP, à Bruxelles (Belgique) les 22 et 23 juillet 2015. L'objectif de cette réunion était de définir des orientations politiques et d'adopter de nouvelles approches de coopération permettant à la pêche et à l'aquaculture d'apporter leur juste contribution au développement social et économique des États ACP. La réunion ministérielle a notamment porté sur les points suivants:
  - Examen du rapport de la réunion des Hauts fonctionnaires;
  - Table ronde ministérielle sur la mise en œuvre du plan d'action stratégique pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture; et
  - Feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'action stratégique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

***Examen du rapport de la réunion des Hauts fonctionnaires et table ronde ministérielle sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la pêche et l'aquaculture***

2. Les discussions et les échanges de vues sur ces points de l'ordre du jour ont tourné autour des cinq domaines stratégiques prioritaires figurant dans le plan d'action stratégique ACP pour la pêche et l'aquaculture, à savoir: la gestion efficace pour une pêche durable; l'optimisation des rendements du commerce de la pêche; la sécurité alimentaire; le développement de l'aquaculture; et la protection de l'environnement marin.
3. Les délégations ont salué les efforts déployés par les États membres pour améliorer leur système de gestion de la pêche. Elles ont toutefois relevé que d'autres défis majeurs doivent être relevés afin de parvenir à une pêche durable et de garantir les moyens de subsistance des communautés vivant de la pêche. A cet égard, les États membres se sont engagés à entreprendre des interventions adaptables aux situations locales, permettant de mettre en place des cadres nationaux efficaces pour la gestion de la pêche; de s'attaquer aux menaces pesant sur la pêche durable, notamment la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN); de veiller au respect des mesures de gestion et de conservation; de mettre à jour les informations relatives à l'état des stocks et de renforcer davantage la coopération régionale en matière de gestion des ressources piscicoles partagées et migratoires, y compris à travers la coopération Sud-Sud.
4. S'agissant des questions relatives au commerce de la pêche, les Ministres se sont félicités des récentes avancées concernant l'accès accru au marché pour le poisson et les produits de la pêche, et en particulier, des succès remportés par le programme ACP fish II en ce qui concerne les obstacles techniques au commerce et l'amélioration des conditions sanitaires et phytosanitaires dans bon nombre d'États membres. Afin de tirer un plus grand parti de ces progrès, les priorités futures des États membres ACP devront porter sur le relèvement de nouveaux défis, comme par exemple les difficultés liées à la mise en œuvre du Règlement INN de l'Union européenne, l'établissement de règles d'origine plus flexibles, la mise en place de laboratoires de référence approuvés et la valorisation du poisson et des produits de la pêche.

5. En ce qui concerne le rôle de la pêche en matière de sécurité alimentaire, les Ministres ont souligné l'importance des produits de la pêche et du poisson en tant que source essentielle de protéines alimentaires, notamment dans les petits États insulaires en développement ainsi que dans les communautés côtières ou riveraines. Préoccupés par l'augmentation envisagée de la consommation de poissons par habitant sur tous les continents, à l'exception de l'Afrique (où une baisse de 10 % est attendue, le rythme de la croissance démographique étant supérieur à l'accroissement prévu des stocks halieutiques), qui aura de graves répercussions sur la sécurité alimentaire, les Ministres ont défini pour l'avenir des priorités mettant un accent accru sur la formulation de politiques qui tiennent compte de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et à la nutrition de manière générale, qui garantissent des droits d'accès aux petits pêcheurs et qui favorisent l'autonomisation des femmes dans les activités de pêche post-récolte.
6. Les Ministres ont également souligné le rôle croissant de l'aquaculture dans la production halieutique mondiale, qui a représenté ces dernières années 45% de la production annuelle totale. Notant que la contribution des États ACP à la production annuelle mondiale de l'aquaculture se situe à un niveau très faible (1%), les Ministres ont relevé que le manque d'aliments et de semences, l'insuffisance de l'appui technique et en matière d'infrastructures, les marchés sous-développés, l'insuffisance des financements, les assurances et la gestion des risques inadéquats constituent des obstacles majeurs au développement de l'aquaculture. Pour remédier à cette situation, les initiatives futures des États ACP à cet égard devront être orientées vers le renforcement de la coopération Sud-Sud, l'adoption de pratiques efficaces, le renforcement des capacités régionales de formation et de recherche, ainsi que le développement de créneaux commerciaux régionaux et internationaux pour les produits de l'aquaculture.
7. Afin de gérer les activités humaines susceptibles d'altérer et de dégrader sensiblement les habitats halieutiques et l'ensemble de l'environnement aquatique, les Ministres se sont engagés à mettre en œuvre une approche de gestion globale et cohérente s'appuyant sur divers instruments, dont notamment des approches écosystémiques de gestion de la pêche, l'évaluation de l'impact sur l'environnement, et la planification et l'aménagement dans l'ensemble des zones côtières.

#### ***Feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'action stratégique en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture***

8. En ce qui concerne le rapport des travaux des Hauts fonctionnaires, les Ministres ont décidé de reconduire le plan stratégique pour la période 2015-2020, et ont adopté la résolution et la feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'action stratégique, qui annexées au présent document.

#### ***Accueil de la 5<sup>e</sup> réunion ministérielle***

9. Le Commonwealth des Bahamas a offert d'abriter la prochaine réunion des Ministres ACP de la Pêche et de l'Aquaculture, qui se tiendra en 2016.
10. Le Conseil est invité à prendre note des résultats de la 4<sup>e</sup> réunion des Ministres ACP de la Pêche et de l'Aquaculture.

## RÉSOLUTION DE LA 4<sup>e</sup> REUNION DES MINISTRES ACP EN CHARGE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Les Ministres ACP en charge de la Pêche et de l'Aquaculture,

Réunis à Bruxelles (Belgique) les 22 et 23 juillet 2015,

- A. **REAFFIRMANT** leur attachement aux dispositions de l'Accord de Georgetown, en particulier aux objectifs concernant la coordination des activités du Groupe ACP, ainsi que la promotion et le renforcement de l'unité et de la solidarité entre ses États membres ;
- B. **CONSIDERANT** l'Accord de Cotonou (tel que modifié en juin 2010), et notamment son article 23A qui reconnaît le rôle fondamental de la pêche et de l'aquaculture dans le développement économique et social des États ACP au regard de leur contribution positive actuelle et potentielle à la création d'emplois, à la génération de revenus et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, facteurs essentiels pour atteindre les futurs Objectifs de développement durable, notamment l'objectif 14 proposé portant sur la conservation et l'exploitation de manière durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable;
- C. **REAFFIRMANT** les recommandations issues de la 3<sup>e</sup> réunion des Ministres ACP chargés de la Pêche tenue à Fidji en 2012 ;
- D. **CONSTATANT** que bon nombre des menaces majeures qui pèsent sur la pêche, notamment la piraterie et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ne sont toujours pas éradiquées ;
- E. **NOTANT** qu'en dépit des efforts croissants consentis pour la lutte contre la pêche INN, ce phénomène reste un problème majeur qui compromet la bonne gouvernance et la viabilité de ce secteur, et provoque des pertes d'avantages socio-économiques considérables pour les pays ACP ;
- F. **RECONNAISSANT** qu'une gouvernance adéquate est une condition préalable essentielle pour assurer la pérennité des stocks de poissons et la protection des écosystèmes et garantir les avantages obtenus de la pêche et de l'aquaculture ;
- G. **CONSCIENTS** du fait que les stocks de poissons font l'objet d'une pression croissante en raison d'une série de facteurs, notamment la croissance démographique, les exigences du marché, l'insuffisance de gouvernance et de gestion en matière de pêches, les effets du changement climatique, ainsi que la pêche INN ;
- H. **SOULIGNANT** la nécessité de disposer d'informations précises et fiables sur l'état des stocks de poissons dans l'optique d'une meilleure gestion, conservation et durabilité de telles ressources ;
- I. **CONSCIENTS** en outre du fait qu'il existe des possibilités d'accroître la valeur ajoutée des secteurs de la pêche et de l'aquaculture des pays ACP en mettant l'accent sur le développement des industries locales et la création d'emplois décents, notamment pour les femmes et les jeunes ;

- J. SOULIGNANT** que les pays ACP partagent des intérêts communs dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, qui peuvent bénéficier d'une coordination intra-ACP et des approches communes en ce qui concerne le développement de ces secteurs et l'accès aux marchés ;
- K. SOUTENANT** les actions menées par les organisations d'intégration régionales ACP et les organisations régionales des pêches pour promouvoir le développement durable de la pêche et de l'aquaculture ;
- L. RECONNAISSANT** la nécessité de mettre en place des partenariats et des réseaux efficaces en vue de concrétiser les objectifs du développement dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- M. DESIREUX** de renforcer le Mécanisme ACP pour la pêche de manière à ce qu'il puisse apporter un soutien efficace aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les États ACP ;
- N. SOULIGNANT** le rôle majeur du Secrétariat ACP dans l'opérationnalisation du Mécanisme ACP pour la pêche ainsi que la préservation et le développement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les pays ACP ;
1. **adoptent** la feuille de route (figurant en annexe, document ACP/84/047/15 Final) pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour la pêche et l'aquaculture 2012-2016 adopté à Nadi (Fidji) en 2012 ;
  2. **chargent** le Mécanisme ACP pour la pêche, dans le contexte plus large de la gestion durable des océans, des mers, de la pêche et de l'aquaculture :
    - i. de reconduire le Plan d'action stratégique pour la période 2016-2020 ;
    - ii. d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication destinée à renforcer son efficacité et sa visibilité;
    - iii. d'élaborer des options et des systèmes de financement viables en vue de la mise en œuvre de la feuille de route du Plan d'action stratégique 2016-2020 ;  
et
    - iv. d'identifier et de promouvoir des programmes et projets conformes aux priorités et aux actions définies dans la feuille de route ;
  3. **invitent instamment** les États ACP à mettre en œuvre la feuille de route du Plan d'action stratégique en fonction de leurs capacités et de leurs situations respectives ;
  4. **se félicitent** des nouvelles possibilités de financement et de coopération technique offertes par le canal de partenaires internationaux tels que l'UE, la Banque mondiale, la FAO, l'ONUDI, le FIDA et la Facilité mondiale pour l'environnement ;
  5. **demandent instamment** aux États ACP d'instaurer un environnement favorable permettant de réaliser le potentiel d'accroissement de leur production aquacole ;

6. **encouragent** les États ACP à :

- i. renforcer les partenariats de coopération Sud-Sud afin de soutenir la pêche et l'aquaculture, en complément des actions menées par les partenaires de développement traditionnels ; et
  - ii. mettre en œuvre des systèmes efficaces d'évaluation des stocks halieutiques, de suivi, contrôle et surveillance ainsi qu'à promouvoir les programmes de renforcement des capacités ;
7. **exhortent** le Mécanisme ACP pour la pêche à consolider le partenariat avec les dispositifs existants dans ce domaine, dans l'optique de renforcer la coordination et la cohérence des interventions dans le cadre de l'Économie bleue, en vue du développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans les États ACP ;
8. **appuient** la nécessité de mettre en place un programme faisant suite au programme ACP Fish-II afin d'assurer le développement de l'aquaculture et d'améliorer la gestion des pêches dans les pays ACP ;
9. **félicitent** le Secrétariat ACP pour l'appui apporté au mécanisme ACP pour la pêche et l'invitent à assurer un suivi méticuleux de l'exécution de la feuille de route ACP pour la mise en œuvre du plan stratégique d'actions dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Fait à Bruxelles, le 23 juillet 2015

**Annexe 2 : Feuille de route pour la mise en œuvre du plan stratégique d'actions dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture**

- Note:**
1. Les pays ACP restent les premiers responsables de la mise en œuvre de chacune des actions définies dans la feuille de route.
  2. Le Secrétariat ACP assurera la coordination de la mise en œuvre de la feuille de route et soumettra un rapport annuel au Mécanisme ACP pour la pêche, en plus des autres tâches spécifiques attribuées dans le cadre des actions prioritaires.
  3. Les indicateurs définis dans le Plan stratégique d'actions ACP dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture restent d'application pour la présente feuille de route.

| Domaines de résultats prioritaires (DRP)                                    | Progrès et réalisations   | Actions prioritaires   | Calendrier | Agence d'appui à la mise en œuvre / Partenaires |
|---|---|--|------------|---|
| <b>Priorité stratégique 1 : Une gestion efficace pour une pêche durable</b> |   |  |            |   |
| <b>DRP 1</b> : Cadres de gestion nationaux                                  | Mise à jour partielle et limitée des cadres de gestion des pêches depuis 2012 | Mettre à jour les cadres de gestion de tous les pays ACP<br><br>Associer les communautés de pêcheurs, les pêcheurs et les transformateurs à la gestion durable des pêches à travers un programme soutenu d'éducation du public, des campagnes de sensibilisation, des réunions, etc. | 2015-2017  | FAO, UE   |

| Domaines de résultats prioritaires (DRP)   | Progrès et réalisations  | Actions prioritaires  | Calendrier | Agence d'appui à la mise en œuvre / Partenaires                             |
|--|--|---|------------|---|
| <b>DRP 2 :</b> Faire face aux principales menaces qui pèsent sur la gestion durable de la pêche      | Les activités et capacités de pêche ne sont contrôlées que dans très peu de pays. La pêche INN sévit encore dans la majorité des pays ACP  | Elaborer, le cas échéant, et mettre en œuvre des plans d'action nationaux de lutte contre la pêche INN dans tous les pays ACP   | 2015-2017  | ORP/ORGP<br>UE, FAO et autres partenaires au développement                  |
| <b>DRP 3 :</b> Conformité avec les recommandations et accords internationaux                         | La majorité des pays ont des cadres juridiques conformes aux accords internationaux  | Généraliser l'harmonisation des cadres juridiques avec les accords internationaux au niveau de l'ensemble des pays ACP  | 2015-2017  | FAO<br>UE   |
| <b>DRP 4 :</b> Coopération régionale et partenariats   | Les mécanismes d'intégration régionale devront être renforcés et appuyés   | Renforcer la coopération régionale notamment à travers la coopération Sud-Sud autour des succès réalisés, et créer des synergies entre les différents cadres stratégiques   | 2016-2018  | Secrétariat ACP<br>ORGP, ORP, AU-IBAR et UE                                 |
| <b>Priorité stratégique 2 : Promouvoir un rendement optimal du commerce des produits de la pêche</b> |  |   |            |   |
| <b>DRP 5 :</b> Accès aux marchés   | La signature des APE garantit l'accès des produits halieutiques des pays ACP au marché de l'UE. Les négociations à l'OMC, qui concernent principalement les subventions se poursuivent | Renforcer la compétitivité des pays ACP<br><br>Défendre la position du Groupe ACP au niveau des négociations à l'OMC en introduisant, entre autres, des règles d'origine plus flexibles<br><br>Améliorer l'accès aux marchés des produits de la pêche pour les pays ACP | 2016-2018  | Secrétariat ACP<br><br>ONUDI Coopérations pays partenaires au développement |



| Domaines de résultats prioritaires (DRP)  | Progrès et réalisations  | Actions prioritaires  | Calendrier | Agence d'appui à la mise en œuvre / Partenaires |
|---|--|---|------------|---|
| <b>DRP 6 :</b> Surmonter les obstacles techniques                               | Le niveau de conformité des pays vis-à-vis des mesures sanitaires et phytosanitaires et les mesures à l'encontre de la pêche INN progressent globalement | Elaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux de lutte contre la pêche INN (PA-ACP) et renforcer les capacités des pays dans ce domaine<br><br>Renforcer les capacités dans les domaines sanitaires et phytosanitaires et développer des pôles régionaux d'expertises (laboratoires) | 2016       | UE<br>ONUDI<br><br>FAO                          |
| <b>DRP 7 :</b> Faire face aux principales causes externes de la perte de valeur | La piraterie est jugulée dans l'océan Indien, mais demeure une menace dans le golfe de Guinée  | Poursuivre la lutte contre la piraterie maritime  | 2020       | AU-IBAR,<br>UE et autres partenaires            |
| <b>DRP 8 :</b> Valeur ajoutée pour les États ACP                                | Peu de valeur ajoutée créée tant pour les produits exportés que consommés sur place  | Améliorer de manière significative les méthodes de conservation et de transformation des produits de la pêche.  | 2016-2019  | Sec ACP, ORP<br>ONUDI/FAO                       |
| <b>Priorité stratégique 3 : Soutenir la sécurité alimentaire</b>                |  |   |            |   |
| <b>DRP 9 :</b> Planification de la sécurité alimentaire                         | Prise en compte insuffisante de la pêche et l'aquaculture dans les stratégies nationales liées à la sécurité alimentaire                                 | Formuler des politiques de sécurité alimentaire et notionnelle qui tiennent compte des besoins futurs des populations et de la contribution du secteur des pêches à l'économie nationale  | 2015-2016  | FAO<br><br>Partenaires au développement         |

| Domaines de résultats prioritaires (DRP)                 | Progrès et réalisations  | Actions prioritaires   | Calendrier | Agence d'appui à la mise en œuvre / Partenaires |
|--|--|--|------------|---|
| <b>DRP 10 :</b> Pêche artisanale                         | La pêche artisanale semble avoir atteint un niveau de développement qui requiert une meilleure organisation du secteur   | Garantir les droits d'accès aux ressources et aux marchés, aux pêcheurs artisanaux et mieux organiser le secteur de manière à rationaliser l'utilisation de la ressource<br><br>Assurer l'autonomisation des femmes dans le sous-secteur des activités après capture de la pêche et de l'aquaculture par des technologies améliorées et le crédit permettant d'accroître la valeur ajoutée tout en créant des emplois et des revenus | 2016-2018  | FAO, Partenaires au développement               |
| <b>DRP 11 :</b> Développement des entreprises locales    | Trop peu d'États ont développé les infrastructures de transport, les communications et l'environnement des affaires  | Mettre en place un environnement des affaires propice aux investissements nationaux et internationaux  | 2016-2019  | UE<br>Partenaires au développement              |
| <b>Priorité stratégique 4 : Développer l'aquaculture</b> |  |  |            |   |
| <b>DRP 12 :</b> Planification de l'aquaculture           | Peu de pays disposent d'un plan de développement de l'aquaculture  | Généraliser l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de l'aquaculture au niveau des pays ACP  | 2016       | FAO, ORP,<br>UE                                 |
| <b>DRP 13 :</b> Infrastructures et soutien technique     | Les États sont encore trop peu engagés dans le soutien structurel du développement de l'aquaculture (formation, recherche, infrastructures, communications, crédit, assurance, etc.) | Renforcer les synergies Sud-Sud entre les pays et faire connaître les succès durables<br><br>Développer les capacités régionales de formation et de recherche  | 2016-2020  | ORP, FAO<br>Partenaires au développement        |

| Domaines de résultats prioritaires (DRP)                                      | Progrès et réalisations  | Actions prioritaires   | Calendrier | Agence d'appui à la mise en œuvre / Partenaires                                 |
|---|--|--|------------|---|
| <b>DRP 14 :</b><br>Développement des marchés                                  | L'aquaculture des pays ACP est destinée pour l'essentiel aux marchés domestiques et quelques marchés d'exportation de niche  | Développer les marchés régionaux et les marchés internationaux de niche en privilégiant la qualité des produits (exempts de pollution)                         | 2016-2020  | Organisations économiques régionales, ONUDI et partenaires au développement,    |
| <b>Priorité stratégique 5 : Préserver l'environnement</b>                     |  |  |            |   |
| <b>DRP 15 :</b> Approche de la gestion de la pêche fondée sur les écosystèmes | L'approche écosystémique est mise en œuvre partiellement   | Renforcer les capacités et mettre en œuvre des projets pilotes   | 2018-2020  | Organisations régionales des pêches, FAO, EU                                    |
| <b>DRP 16 :</b> Gestion des zones côtières                                    | La gestion des zones côtières et notamment de la biodiversité est réalisée par la mise en place d'aires marines protégées, mais les pollutions terrestres sont insuffisamment prises en compte | Développer la gestion de la zone côtière et tenir compte de l'expérience au niveau du bassin versant   | 2017-2020  | UNEP, FAO<br>Partenaires au développement                                       |
| <b>DRP 17 :</b> Analyse d'impact environnemental                              | Trop peu d'études environnementales holistiques sont réalisées (sauf dans le cas de découvertes pétrolières)   | Développer des approches holistiques d'évaluation des services écosystémiques produits par les écosystèmes côtiers et marins                                   | 2015-2018  | UNEP<br>Partenaires au développement  |
| <b>DRP 18 :</b><br>Changements environnementaux à l'échelle mondiale          | Les changements climatiques sont très peu pris en compte pour l'avenir de la pêche et l'aquaculture  | Créer un cadre de référence afin de prendre en compte les effets du changement climatique et d'autres facteurs tels que les espèces exotiques et envahissantes | 2016-2020  | ORP, FAO, PNUE, UNIDO<br>UNFCCC, PNUD et autres<br>partenaires au développement |